Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 30 (2003)
Heft: 3

Vorwort: Le joint légalisé?
Autor: Crivelli, Pablo

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le joint légalisé?

A moins d'un référendum, il sera possible, à partir de 2004, de fumer de la marijuana et du haschisch en Suisse, en toute légalité. Pour ce qui est de l'approvisionnement en matière première, pas de problème: le pays est l'un des plus grands producteurs européens de chanvre. Le marché est en pleine expansion: rien qu'en Suisse, quatre-vingt-sept mille personnes fument quotidiennement leur joint; un quart au moins des personnes entre 15 et 24 ans le font occasionnellement, tandis que sept cent mille individus en ont tâté au moins une fois.

L'«herbe» suisse est de bonne qualité, avec des taux de tétrahydrocannabinol (THC, la substance stupéfiante) souvent supérieurs à 15 %, ce qui veut dire que l'effet sur le cerveau est plus puissant que celui des substances qui circulaient il y a vingt ans. Les conséquences négatives sont multiples: crises d'anxiété et de panique, états de désorientation et de confusion, angoisses, dépressions. On estime actuellement que le chiffre d'affaires résultant de la culture du chanvre est d'un milliard de francs par an. Quand on voit les chiffres en jeu, il n'est pas surprenant que, pour redresser leurs bilans, même les paysans soient favorables à la réforme de la loi destinée à légaliser les drogues dites légères.

En exploitant les lacunes de la législation en vigueur – sans parler du laxisme des autorités –, les cultures «sauvages» de chanvre se sont multipliées ces dix dernières années, tandis que des centaines de boutiques se chargent d'écouler la production.

Pablo Crivelli

«Un choix aux conséquences sociales et politiques si vastes exige un débat général»

La proximité de la frontière – comme à Bâle et au Tessin – a provoqué en outre un nouveau phénomène: le «tourisme du chanvre». Tout cela devrait prendre fin avec les modifications que le Conseil fédéral propose pour la loi de 1951: la consommation de marijuana et de haschisch serait désormais autorisée à partir de 16 ans, alors que la culture de la plante resterait illégale, en principe. Le gouvernement prévoit cependant des dérogations; les cultivateurs de chanvre seraient alors tenus de déclarer la teneur en THC de leur production et la vente aux étrangers serait interdite.

Pour décourager la consommation de drogues légères, une commission du Conseil national a proposé de taxer la marijuana et le haschisch. La moitié des recettes – au total, quelque 300 millions de francs – irait à l'AVS, un quart à l'assurance-invalidité (AI), le reste à la prévention.

Certains trouvent immoral de financer l'AVS et l'AI en prélevant une redevance sur les vices des jeunes. D'autres se demandent s'il est opportun de légaliser la consommation des drogues légères alors que les autorités combattent encore les ravages du tabac et de l'alcool. L'Union démocratique du centre et les libéraux romands jugent la politique envisagée trop permissive et brandissent la menace du référendum. Ils ne sont par les seuls à s'inquiéter: l'association faîtière des enseignants suisses se dit préoccupée par l'augmentation de la consommation de drogue et d'alcool dans les classes et demande qu'on en reste au statu quo en matière de drogues légères. Si l'on tient encore compte des inquiétudes exprimées par des pays comme l'Italie – touchée par le tourisme du chanvre – et des mises en garde de l'ONU, qui considère que les divers pays européens qui libéralisent les drogues légères commettent une erreur historique, nous ne pouvons que souhaiter qu'il y ait consultation populaire. Un choix aux conséquences sociales et politiques si vastes exige un débat général. Si le gouvernement surmontait cet écueil, cela renforcerait sa position en Suisse et sur le plan international.

Pablo Crivelli

SOMMAIRE

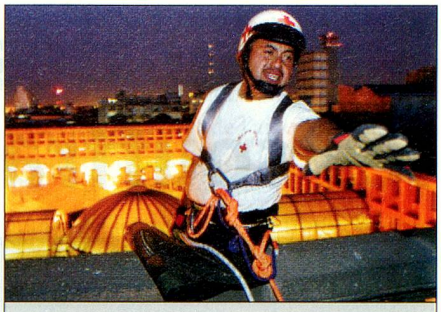

FOCUS
La Suisse humanitaire 4

PAGES OFFICIELLES
Rentrer sans problème au pays 8

DOSSIER
Pour les jeunes Suisses de l'étranger 10

VOTATIONS
Triomphe pour le gouvernement 13

INFO OSE
Economiser, oui, mais comment? 16

CHRONIQUE 19

Le Comité international de la Croix-Rouge (Genève) travaille dans d'innombrables pays du globe grâce à ses 12 000 collaborateurs. Son objectif est d'assurer aide et protection aux victimes de conflits armés et de «protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre».

PHOTO DE COUVERTURE: Patrick Lüthy

REVUE SUISSE

La Revue Suisse, qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 30e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en plus de 25 éditions régionales, avec un tirage total de plus de 360 000 exemplaires. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an.

Gabrielle Keller (gk), rédactrice en chef; **Rolf Ribi** (RR), **Isabelle Eichenberger** (IE), **Pablo Crivelli** (PC). **Gabriela Brodbeck** (BDK), responsable des pages officielles, Service des Suisses de l'étranger du DFAE, CH-3003 Berne. Traduction: **Jacques Lasserre.**

Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, Tél. ++41 (0)31 356 61 10, fax ++41 (0)31 356 61 01, CCP 30-6768-9.

Impression: Benteli Hallwag Druck AG, CH-3084 Wabern.

Changement d'adresse: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.

Le numéro CHF 5.–

Internet: www.revue.ch e-mail: revue@aso.ch